

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 272-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1211

Déposée le: 25.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hirschi (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 366/2015 du 25 mars 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Quels montants ont été investis à Moutier par les caisses de pensions bernoises?

Depuis les années nonante, le personnel de la Municipalité de Moutier est affilié à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. Comme presque toutes les institutions de prévoyance et à l'image des caisses bernoises qui ont dû être recapitalisées de manière massive, la caisse jurassienne a connu des difficultés ayant requis des mesures d'assainissement. Le groupe UDC au législatif de Moutier s'est choisi cet objet pour cheval de bataille politique. On notera, pour la petite histoire, que le porte-parole de ce parti n'est autre que le rapporteur de la commission communale qui, à l'époque, préconisait le transfert du personnel de Moutier à la caisse jurassienne.

De sorte à alimenter le débat avec des informations qui, provenant des autorités bernoises, seront forcément considérées comme paroles d'Évangile par la section locale de l'UDC et son porte-parole, je prie le Conseil-exécutif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse de pension du corps enseignant bernois sont-elles propriétaires de biens immobiliers en ville de Moutier ?
2. Dans l'affirmative, quels montants ont été investis pour l'acquisition de ces biens ?

3. Combien d'immeubles la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura possède-t-elle sur le territoire communal de Moutier ?
4. Quel est le montant total des investissements de cette caisse en ville de Moutier ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteure de l'interpellation souhaite avoir des renseignements sur la situation patrimoniale (biens immobiliers sur le territoire communal de Moutier) des deux institutions de prévoyance de droit public du canton de Berne, la Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), ainsi que de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU). Après avoir consulté les caisses de pension, nous pouvons donner les informations suivantes :

Question 1

Les deux institutions de prévoyance bernoises ne possèdent pas de biens immobiliers sur le territoire communal de Moutier.

Question 2

Ne possédant pas de biens immobiliers sur le territoire communal de Moutier, elles n'ont donc pas effectué d'investissements.

Question 3

La CPJU possède trois biens immobiliers à Moutier. Ils sont situés

- Rue de la Liberté 20
- Rue de la Liberté 12 – 18
- Rue du Crêt 6

Question 4

Ont été investis pour la construction ou l'acquisition de ces biens immobiliers les montants suivants :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • Rue de la Liberté 20 : | 1,6 million de francs (acquisition) |
| • Rue de la Liberté 12 – 18 : | 16,7 millions de francs (construction) |
| • Rue du Crêt 6 : | 1,6 million de francs (acquisition) |

Le montant total investi par la CPJU pour la construction ou l'acquisition de ces trois biens immobiliers s'élève donc à 19,9 millions de francs.

Au cours des dix dernières années, quelque 160 000 francs ont par ailleurs été investis dans la rénovation de ces trois biens immobiliers (remise en état des appartements, amélioration de l'isolation des bâtiments, etc.).

Au Grand Conseil